

## Rapport de majorité N° 192/2020

### Complexe multisports et parc des sports de Colovray

Demande d'un crédit de CHF 3'165'000.- pour l'étude de la 1ère étape du projet lauréat issu des mandats d'étude parallèles (MEP) de Colovray.

---

Nyon, le 25 novembre 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La majorité de la commission remercie le président et rapporteur de la commission chargée d'étudier le préavis 192/2020 pour la rédaction du rapport de minorité. Elle invite le Conseil à s'y référer pour toute question relative aux détails des séances et des auditions de la commission. Ce rapport vise à rendre compte de l'appréciation de la majorité de la commission sur ce projet pour notre Ville.

Ce préavis correspond à la *première* phase d'un projet qui sera élaboré en quatre étapes de réalisation. L'addition des dépenses (étude + réalisation) liées à la réalisation de la *première* phase est estimée à 25 millions de francs. La Municipalité n'a pas fait chiffrer précisément le coût total du projet, ce qui constitue à ses yeux une dépense inutile. La *première* phase consiste en la construction de la Maison des sports et ses abords immédiats, un nouveau skate-park, une place des fêtes en gazon stabilisé.

#### L'enjeu

La majorité de la commission tient à exposer les motifs qui la retiennent d'accepter *aujourd'hui* ce projet, initié en 2009 et déjà par deux fois repoussé.

#### Ce projet a des points positifs

- Une halle multisports, composée de 3 salles, est souhaitée par de nombreux clubs sportifs, les infrastructures à disposition actuellement étant apparemment proches de la saturation.
- Une place des fêtes en gazon stabilisé sera accolée au projet.
- Un nouveau skate-park sera mis en œuvre. Il doit remplacer celui situé de l'autre côté de la route de Genève (RC1).
- Le MEP lancé en 2019 reste valable indéfiniment dans le temps.

#### Cependant, il reste de nombreux points à éclaircir avant de se lancer

**RC1** : celle-ci coupe en deux le projet retenu par la Municipalité. Pour concrétiser ce projet, il est indispensable de transformer la route de Genève en zone de rencontre, avec une circulation apaisée, ou tout au moins d'obtenir un abaissement de la limite de vitesse à 30km/h. Or, à ce jour, la Municipalité n'a pas obtenu l'autorisation de la DGMR de pouvoir le faire (rappelons qu'il s'agit d'un itinéraire de délestage de l'autoroute, et d'une route pour les

véhicules "hors gabarit"). Cela semble illusoire à la majorité de la commission, de penser obtenir cela de la DGMR, la seule dérogation de ce type ayant été accordée pour une route cantonale, se situe dans la vieille ville d'Aubonne. St-Légier s'est vu refuser une limitation de vitesse à 30 km/h sur la route cantonale, St-Prex aussi, au motif que la zone se situe hors de la localité et hors de la zone bâtie. C'est pourquoi nous pensons que ce point, essentiel à la cohérence du projet, doit absolument être éclairci avant de se lancer.

**Remblai** : la majorité de la Commission ne comprend pas qu'il soit nécessaire de déplacer des milliers de tonnes de terre pour faire une levée du terrain de deux côtés pour le mettre au niveau de la RC1. L'utilité de la démarche est insuffisamment adressée et aucune alternative n'a été présentée (tunnel, passerelle, etc. pour passer d'un côté de la route à l'autre).

**Parking** : l'absence de places de parking supplémentaires pour un public pouvant aller jusqu'à 2000 personnes, voire au-delà, nous semble extrêmement problématique. En effet, le parking d'appoint (de 100 places) se situant sur la place des fêtes, semble vraiment peu pratique pour l'utilisation de la halle multisports... De plus, 2000 personnes qui viendraient en transports publics pour assister à un événement mobiliseraient des dizaines de bus supplémentaires que la Commune n'a pas...

**La situation économique** : suite à cette année 2020 de tous les superlatifs, elle est plus qu'incertaine. La prudence souffle donc à une majorité de la commission de repousser cet investissement non essentiel, pour garder à la Municipalité les moyens d'aider les Nyonnaises et les Nyonnais qui auront besoin de soutien financier dans un futur proche. Nous sommes sur ce point d'accord avec le rapport de minorité qui souhaite que la Municipalité prenne en considération la situation que la crise économique pourrait induire, et qui lui demande de ne pas hésiter à réapprécier le calendrier des crédits de construction si la situation future se voulait trop incertaine.

**Soutiens financiers** : l'absence de financements *concrets* avant de se lancer inquiète la majorité de la commission. Sur ce point, elle rejoint la minorité de la commission, qui s'interroge sur le plan de financement d'un tel projet. Malgré de nombreuses requêtes, la commission n'a pas obtenu de réponse chiffrée quant à la hauteur des financements qui reposeront sur les contribuables nyonnais. En effet, ce centre multisports bénéficiera évidemment à la région dans son ensemble, et il paraît dès lors injuste à la majorité de la commission que seuls les contribuables nyonnais participent aux frais. Pour mémoire, la Commission régionale des sports est en sursis, le budget en rapport avec le sport a été supprimé. Ce à quoi s'ajoute l'absence de succès pour le moment dans la recherche de partenariats avec le privé (sur le modèle du stade de Colovray) ainsi que public (communes avoisinantes).

**Investissement anticyclique** : la majorité de la commission est favorable aux investissements anticycliques, mais cela implique d'économiser lorsque la conjoncture est bonne et de dépenser lorsque celle-ci est mauvaise. De plus, les dépenses communales anticycliques extraordinaires doivent aller pour soutenir les nyonnaises et les nyonnais ainsi que nos commerces et PME et non pas soutenir les entreprises étrangères à la commune. En effet, l'ouverture des marchés publics à l'étranger pour les projets de plus de CHF 8,5 millions ne garantit pas du tout que cet argent ne bénéficie à des entreprises nyonnaises, ni même à des entreprises suisses...

#### **Pistes alternatives**

- La majorité de la commission suggère de commencer le projet Colovray par la phase 2, à savoir par construire les terrains de foot et de rugby, étape qui pourrait facilement être réalisée, et qui bénéficierait déjà à de nombreux utilisateurs. Étape qui est financièrement supportable.
- On pourrait aussi songer à équiper à nouveau le terrain de Marens, qui n'est actuellement plus une priorité de la Municipalité.

## Conclusion

La majorité de la Commission n'est pas opposée à la réalisation d'une halle multisports dans un futur proche, mais elle estime que la Ville a d'autres projets à réaliser en priorité (par exemple, rénovation des écoles et centre sportif du Rocher).

Ce projet comporte néanmoins trop de points faibles importants : la route de Genève devenant une place de jeux, la zone 30km/h sur un axe routier majeur, l'absence de parkings supplémentaires crédibles, particulièrement pour accueillir 2000 personnes.

La dépense de la Commune ne bénéficiera pas aux entreprises nyonnaises, le coût de l'opération est extraordinaire pour 3 salles de sport. En effet, les communes avoisinantes arrivent à construire des infrastructures sportives pour moins de la moitié du coût de celle envisagée par Nyon. De plus, celles-ci seront utilisées par des clubs et des sportifs de toute la région et financées uniquement par la Commune de Nyon.

La majorité de la commission pense qu'il est nécessaire de revoir le projet afin qu'il soit plus soutenable, et d'éclaircir les points en suspens, en particulier le financement de sa réalisation.

La majorité de la commission est extrêmement soucieuse quant au fait qu'en raison de la situation économique actuelle et à venir, cette dépense de CHF 3,5 Millions risque d'être une dépense à perte, car il serait regrettable de ne pas pouvoir donner suite au crédit de réalisation faute d'en avoir les moyens.

Aujourd'hui, nous devons pouvoir aider les nyonnaises et les nyonnais à faire face à la crise et à passer les prochaines années qui s'annoncent douloureuses. Sur le plan financier, la pandémie du Covid-19, qui fait malheureusement toujours rage autour de nous, fait peser une réelle incertitude sur les finances de notre Ville. Il en résulte que des arbitrages dans la réalisation de futurs projets seront indispensables.

La majorité de la commission invite la Municipalité à revoir le préavis pour une nouvelle étude. Elle propose quelques pistes, à savoir :

1. Réalisation à très court terme de la phase de 2 du projet, à savoir l'aménagement de terrains de foot et de rugby supplémentaires.
2. D'établir un plan de financement solide et de sonder toutes les possibilités de participation à celui par des tiers.
3. De redimensionner le complexe multisports pour en atténuer les coûts de réalisation.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

## Le Conseil communal de Nyon

**vu** le préavis N° 192/2020 concernant le complexe multisports, le parc des sports et la piscine de Colovray, intitulé « demande d'un crédit de CHF 3'165'000.- pour l'étude de la 1re étape du projet retenu à l'issue du MEP de Colovray »

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

- de renvoyer le préavis à la Municipalité pour compléter son étude afin d'élucider les points en suspens.

La majorité de la Commission :

Madame Caroline Bordier (rapporteuse de majorité)  
Messieurs Olivier Riesen, Christian Udasse, Bernard Ueltschi, Jean-Pierre Vuille